

12 Faits divers & Justice

Procès Ministère public-État gabonais contre Blaise Wada

Le fonctionnement de l'UCET passé au peigne fin

JNE

Libreville/Gabon

LE procès Ministère public-État gabonais contre Blaise Wada n'a pas connu son épilogue hier au Palais de justice de Libreville. Et pour cause ! La Cour criminelle spéciale (CCS) a fait entorse au programme qu'elle avait elle-même annoncé lors de la précédente audience. Ainsi, à la place des plaidoiries des avocats, des réquisitions du parquet général et du rendu de la décision, la séance du jour, faute de temps (l'audience a commencé à 11h35 et s'est achevée à 16h20), s'est contentée d'examiner les pièces comptables de l'Unité de coordination des études et des travaux (UCET) pendant la période que Blaise Wada en était le coordonnateur général. A la barre, l'accusé et Luther Abouna (comptable de l'UCET) ont éclairé la Cour sur le fonctionnement de cet organisme et la répartition des missions. Ainsi, Wada était l'ordonnateur des crédits, avec pour tâches, d'effectuer les commandes, choisir les



Blaise Wada et deux témoins s'expliquant...

Photo : F. M. MOMBO

fournisseurs, préparer les factures et donner l'ordre de paiement. Abouna, lui, payait, après que lui et le coordonnateur général ont cosigné le chèque de règlement de la facture. Organisme chargé de la gestion des fonds résultant des prêts octroyés au Gabon par les bailleurs de fonds internationaux, pour réaliser des travaux d'aménagement des bassins versants de Libreville, l'UCET, de 2011 à 2016, a reçu de l'Etat gabonais 2 881 942 224 francs de subvention. Cet argent a servi à régler les dépenses de fonctionnement de l'organisme et même les charges qui n'avaient rien à voir ni avec l'UCET, ni avec les missions de celle-ci. Durant l'audition, il est apparu que la SCI Bakoussou - propriété de Blaise Wada

- a bénéficié, sans appel d'offres, des marchés de l'UCET à hauteur de 74,5 millions de francs. Wada a reconnu qu'il s'agit-là d'un délit d'initié. Au regard de toutes les malversations qu'il a constatées, le conseil de l'Etat gabonais a posé cette



... devant la Cour criminelle spéciale.

Photo : F. M. MOMBO

question à l'intéressé : « Êtes-vous conscient de la gravité des faits que vous avez commis ? »

« J'ai essayé de maîtriser mon sujet. Je ne suis pas parfait. Je fais confiance à la justice de mon pays », a répondu Blaise Wada. Son conseil a ajouté : « nous

souhaitons que la partie civile soutienne ses accusations par des preuves, au lieu de démoraliser notre client. Le dossier d'accusation est vide. » Le même conseil s'est étonné de ce que Wada se retrouve en prison pendant que Abouna est libre,

alors que les deux étaient cosignataires des chèques. Et de conclure : « ce procès est politique, Wada est victime d'un règlement de comptes, parce qu'il fait de la politique. »

« Abouna a failli à ses missions parce qu'il signait des listings sans vérifier. Ici, je juge le droit et non la politique », a rétorqué le président de la CCS, Paulette Akolly.

Rendez-vous a été pris pour jeudi prochain pour les plaidoiries des avocats, les réquisitions du parquet général et le rendu de la décision. On espère que cette fois-ci sera la bonne.

Ils ont dit...

Me Bertrand Homa Moussavou, avocat de l'Etat gabonais : "L'état se resserre davantage autour de Wada"

Propos recueillis par COE
Libreville/Gabon

"L'ÉTAU se resserre davantage autour de Monsieur Wada. Les carottes sont cuites pour lui, puisque beaucoup de faits majeurs viennent consolider l'accusation de détournement de deniers publics. Que ce soit par le truchement du paiement un peu tout azimut des experts, qui n'en étaient pas du tout, ou que ce soit des paiements qu'il faisait à sa propre société civile et immobilière "Bakoussou". Ou encore ses propres règlements. Tout cela réuni, je pense qu'on peut raisonnablement dire que l'infraction est constituée et que le crime est bien constitué. Que le crime de détournement de deniers publics tient la route, et qu'il ne s'agit nullement d'un règlement de comptes. Il faut que tout le monde comprenne qu'il y a un compatriote gabonais qui s'est égaré dans la folie de l'argent, et qu'il s'agissait de la gestion des fonds publics et non des fonds personnels. Et que la gestion de ces fonds, qui n'a pas été faite dans l'orthodoxie financière, a généré son enrichissement personnel, et que des Gabonais attendent toujours d'être relogés. Parce que la véritable question est de savoir si les populations qui étaient



Me Homa Moussavou, avocat de l'Etat gabonais : "Le crime de détournement de deniers publics est constitué".

Photo : F. M. MOMBO

sous l'emprise où devaient se dérouler les travaux d'aménagement des bassins versants, ont été relogés. La réponse est non ! On peut considérer que Monsieur Wada n'a pas pu mener son projet à terme, et qu'il a complètement échoué. Il l'a davantage fait, puisqu'il a détourné l'argent de l'Etat. S'agissant de la situation du comptable public, Madame le président a relevé une présomption de forte preuve de négligence de sa part. Il ne m'appartient pas, en tant qu'avocat, de l'inculper. Il s'agit, pour le ministère public, à la demande évidemment du président de la Cour criminelle spéciale, de voir s'il y a lieu de l'inculper ou pas.»



Moanda, le 18 avril 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

Remise de diplômes à la 1^{ère} promotion de L'Ecole des Mines et de la Métallurgie de Moanda (E3MG)

Le Président de la République gabonaise, Son Excellence Ali Bongo Ondimba, procédera à la remise de diplômes à la première promotion des ingénieurs et techniciens de l'Ecole des Mines et de la Métallurgie de Moanda, le 21 avril 2018 sur le site de l'école en présence de nombreuses personnalités parmi lesquelles, Madame Christel Bories, PDG du groupe.

Ce sont 27 étudiants sur les 29 inscrits de la première promotion, qui recevront des mains des plus hautes autorités du pays, leurs parchemins.

Cette école d'application par excellence, unique en Afrique centrale, est une contribution importante au plan stratégique Gabon émergent. Elle permet de répondre aux besoins du Gabon en ressources humaines à travers des formations de pointe dans les domaines de la mine et la métallurgie.

Cofinancée par l'Etat gabonais et le groupe ERAMET à travers sa filiale COMILOG, à hauteur de 10 milliards de FCFA, l'E3MG a ouvert ses portes en octobre 2016.

Contacts presse :

Directeur général de l'école - Etienne Mvoula : etienne.mvoula@eramet-comilog.com : 07 15 14 92

Directeur des études : Jean-Pierre Lavigne : jean-pierre.lavigne@eramet-comilog.com : 07 15 14 50

Site Web : www.e3mg.ga